

## COMPTE-RENDU DU BUREAU SYNDICAL DU MERCREDI 6 AVRIL 2022 A 11H45 A SAINT PARDOUX

L'an deux mil vingt-deux, le 6 avril à 11h45, le Bureau Syndical dûment convoqué s'est réuni à Saint Pardoux, sous la présidence de Monsieur Luc CAILLOUX.

Date de convocation : 28 mars 2022.

Présents : Denis BARDEL (BLOT-L'EGLISE) ; Cédric BOILOT (SAINT ELOY LES MINES) ; Gregory BONNET (MONTCEL) ; Jérôme BOREL (SERVANT) ; Luc CAILLOUX (CHAPDES BEAUFORT) ; Marc GIDEL (SAINT GERVAIS D'Auvergne) ; Jocelyne LELONG (SAURET BESSERVE) ; Karina MONNET (ARTONNE) ; Michel PAQUET (SAINT-AGOULIN) ; Chantal PIEUCHOT-MONNET (SAINT PARDOUX) ; Sébastien PORTIER (CHARBONNIERES LES VIEILLES).

Excusés : Sébastien BLANC (LOUBEYRAT) ; Marc CARRIAS (EFFIAT) ; Daniel CLUZEL (GOUTTIERES) ; Olivier COUCHARD (MANZAT) ; Dominique RAYNAUD (SAINT GEORGES DE MONS) ; Jean-Marc SAUTERAU (MONTAIGUT EN COMBRAILLE).

**Nombre de membres** : en exercice : 17  
Présents : 11  
Votants : 11

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement.

### 1. MARCHÉ DE FOURNITURE DE PIÈCES POUR LES RÉSEAUX D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT

#### B2022-02-01 :

Le 11 février 2022, le Syndicat de Sioule et Morge a lancé une consultation selon la procédure d'appel d'offre ouvert, pour la fourniture de pièces pour les réseaux d'eau potable et d'assainissement (BOAMP + JOUE).

La consultation comprenait 15 lots indépendants :

- Lot 1 : Tuyaux Fonte
- Lot 2 : Réseau : Raccords emboîtement
- Lot 3 : Réseau : Pièces à brides
- Lot 4 : Réseau : Vannes et raccords
- Lot 5 : Branchements
- Lot 6 : Regards Supports
- Lot 7.1 : Compteurs abonnés 1
- Lot 7.2 : Compteurs abonnés 2
- Lot 7.3 : Compteurs réseau
- Lot 8 : PEHD PVC
- Lot 9 : Incendie

- Lot 10.1 : Protection
- Lot 10.2 : Régulation 1
- Lot 10.3 : Régulation 2
- Lot 11 : Ouvrages bétons

Les critères de sélection des offres étaient les suivants :

- Délai de livraison (15 sur 100 points)
- Prix des prestations (50 sur 100 points)
- Références et compétences (20 sur 100 points)
- Stock disponible (15 sur 100 points)

A noter que pour le lot 7.1 (compteurs abonnés 1), il a été précisé dans le règlement de consultation que les 2 offres jugées les plus avantageuses seraient retenues, avec au moins 50% du montant des commandes attribuées à l'offre arrivée en tête et au moins 25% du montant des commandes attribuées à l'offre arrivée en seconde position.

8 entreprises ont présenté une offre avant la date limite fixée au 15 mars 2022 à 12h00 :

1. RAMUS INDUSTRIE SAS
2. SARL DESMOULES POLYESTER,
3. SENSUS FRANCE SAS,
4. PUM SAS,
5. FRANS BONHOMME SAS MONTLUCON,
6. DIEHL METERING SAS,
7. CHRISTAUD,
8. AGENCE SOVAL BOURGES.

La Commission d'Appel d'Offres (CAO) s'est réunie une première fois le 17 mars 2022 à 10h30.

A l'issue de l'analyse des candidatures par la CAO, il a été décidé de demander aux candidats 1 (RAMUS INDUSTRIE SAS), 2 (SARL DESMOULES POLYESTER) et 7 (CHRISTAUD) de compléter leur candidature avant le 23 mars 2022 à 17h00.

Les trois candidats ont apporté les éléments manquants dans les délais (DC1 complété, liste des prestations réalisées au cours des 3 dernières années, extrait Kbis).

Il a également été demandé au candidat 4 (PUM SAS) de compléter son bordereau de prix unitaires (BPU) pour le lot n°7.3, avant le 23 mars à 17h00. PUM SAS a régularisé son offre pour le lot 7.3 dans les délais.

La CAO s'est ensuite réunie le 6 avril 2022 à 9h30 afin de finir de se prononcer sur l'admission des candidatures, procéder au classement des offres, et attribuer les marchés pour les différents lots.

Lors de cette réunion, toutes les candidatures étant désormais complètes, la Commission d'Appel d'Offres a décidé d'admettre tous les candidats.

Après avoir pris connaissance du rapport d'analyse des offres, la CAO a décidé de retenir le classement des offres proposé pour chaque lot.

La CAO a également décidé d'attribuer les marchés publics aux attributaires proposés dans le rapport d'analyse des offres.

Ainsi, **la CAO a attribué les marchés aux entreprises suivantes :**

Désignation du lot	Entreprises retenues	Montant HT
Lot 1 : TUYAU FONTE	<b>PUM PLASTIQUE</b>	12 019,64 €
Lot 2 : RESEAU : RACCORDS EMBOITEMENT	<b>PUM PLASTIQUE</b>	16 448,94 €
Lot 3 : RESEAU : PIECES A BRIDES	<b>SOVAL</b>	6 661,31 €
Lot 4 : RESEAU : VANNES ET RACCORDS	<b>PUM PLASTIQUE</b>	62 077,38 €
Lot 5 : BRANCHEMENT	<b>PUM PLASTIQUE</b>	60 784,31 €
Lot 6 : REGARDS - SUPPORTS	<b>DESMOULES</b>	51 539,16 €
Lot 7.1 : COMPTEURS ABONNES 1 (>50%)	<b>CHRISTAUD</b>	105 088,50 €
Lot 7.1 : COMPTEURS ABONNES 1 (>25%)	<b>DIEHL</b>	111 541,00 €
Lot 7.2 : COMPTEURS ABONNES 2	<b>SENSUS</b>	18 389,00 €
Lot 7.3 : COMPTEURS RESEAU	<b>CHRISTAUD</b>	64 906,40 €
Lot 8 : PEHD - PVC	<b>PUM PLASTIQUE</b>	24 122,25 €
Lot 9 : INCENDIE	<b>CHRISTAUD</b>	20 746,01 €
Lot 10.1 : PROTECTION	<b>CHRISTAUD</b>	12 556,38 €
Lot 10.2 : REGULATION 1	<b>RAMUS</b>	36 897,00 €
Lot 10.3 : REGULATION 2	<b>CHRISTAUD</b>	11 364,00 €
Lot 11 : OUVRAGES BETON	<b>FRANS BONHOMME</b>	9 102,00 €

Le Président propose donc au Bureau Syndical d'autoriser la signature des marchés avec les entreprises retenues par la CAO.

*Cette proposition a reçu un avis favorable des Conseils d'Exploitation du Syndicat de Sioule et Morge, lors de leur réunion du 6 avril 2022.*

**Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Bureau Syndical :**

- **AUTORISE le Président à signer les marchés concernant la fourniture de pièces pour les réseaux d'eau potable et d'assainissement, avec les entreprises retenues par la CAO, conformément au tableau ci-dessus.**

## **2. MARCHÉ DE TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT 2022 (MANZAT ET SAINT GEORGES DE MONS)**

### **B2022-02-02 :**

Dans le cadre du programme de travaux 2022 d'assainissement collectif, le Syndicat de Sioule et Morge a lancé une consultation selon une procédure adaptée, comprenant 2 lots indépendants :

- Lot 1 : Mise en séparatif des réseaux rue Besançon à Manzat
- Lot 2 : Mise en séparatif des réseaux rue des Paleines à Saint Georges de Mons

Les critères de sélection des offres étaient les suivants :

Critères	Sous-critères	Pondération
1 - Valeur technique	1.1 – Organisation générale des travaux et méthodologie d'exécution	20 %
	1.2 – Matériaux mis en œuvre et fiches techniques des équipements proposés	20 %
	1.3 – Mesures prises en faveur de l'environnement dans l'entreprise et sur le chantier	20 %
2 – Coût des prestations		40 %

### **Lot 1 : Mise en réseaux séparatifs rue Besançon à Manzat :**

6 entreprises ont présenté une offre avant la date limite fixée au 18 février 2022 à 12h00 :

- ROBINET à Clermont-Ferrand
- SADE à Clermont-Ferrand
- BARBIERO à Désertines
- COLAS MONTEIL à Saint-Eloy les Mines
- BESANCON FRERES à Tralagues
- TP LYAUDET à saint-Julien Puy Laveze

Le bureau d'études REUR a procédé à l'analyse des offres :

Entreprise	Critère n°1 - Note/60	Critère n°2 - Note/40	TOTAL/100	Classement
ROBINET	50,00	22,27	72,27	7
SADE	60,00	19,76	79,76	6
BARBIERO Base	59,00	37,11	96,11	3
BARBIERO Variante	59,00	37,66	96,66	2
COLAS MONTEIL	60,00	31,07	91,07	4
BESANCON FRERES	57,00	40,00	97,00	1
TP LYAUDET	60,00	28,63	88,63	5

*Sur la base de cette analyse, les membres du Conseil d'Exploitation de la Régie d'Assainissement de Sioule et Morge ont proposé à l'unanimité, lors de leur réunion du 6 avril 2022, de retenir l'offre de BESANCON FRERES pour un coût de 124 299,00 € HT.*

Le Président propose donc aux membres du Bureau de retenir l'offre de BESANCON FRERES pour le lot 1 et d'autoriser la signature du marché correspondant.

### **Lot 2 : Mise en réseaux séparatifs rue des Paleines à Saint Georges de Mons :**

7 entreprises ont présenté une offre avant la date limite fixée au 18 février 2022 à 12h00 :

- ROBINET à Clermont-Ferrand
- SADE à Clermont-Ferrand
- BARBIERO à Désertines
- COLAS MONTEIL à Saint-Eloy les Mines
- BESANCON FRERES à Tralagues
- TP LYAUDET à Saint-Julien Puy Laveze
- COUDERT à Vernines

Le bureau d'études REUR a procédé à l'analyse des offres :

Entreprise	Critère n°1 - Note/60	Critère n°2 - Note/40	TOTAL/100	Classement
ROBINET	50,00	16,75	66,75	8
SADE	60,00	9,68	69,68	7
BARBIERO Base	59,00	31,99	90,99	3
BARBIERO Variante	59,00	33,24	92,24	2
COLAS MONTEIL	60,00	30,72	90,72	4
BESANCON FRERES	57,00	40,00	97,00	1
TP LYAUDET	60,00	15,90	75,90	6
COUDERT	58,00	23,42	81,42	5

Sur la base de cette analyse, les membres du Conseil d'Exploitation de la Régie d'Assainissement de Sioule et Morge ont proposé à l'unanimité, lors de leur réunion du 6 avril 2022, de retenir l'offre de BESANCON FRERES pour un coût de 63 610,50 € HT.

Le Président propose donc aux membres du Bureau de retenir l'offre de BESANCON FRERES pour le lot 2 et d'autoriser la signature du marché correspondant.

**Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Bureau Syndical :**

- **DECIDE de retenir l'entreprise BESANCON FRERES pour les lots n°1 (124 299,00 € HT) et n°2 (63 610,50 € HT),**
- **AUTORISE le Président à signer les marchés correspondants et tous documents nécessaires à leur exécution.**

### 3. MARCHÉ DE TRAVAUX POUR L'AMÉLIORATION DES CAPTAGES DE MANZAT (LE GRENOUILLOUX ET LA COUSSIDIÈRE)

#### B2022-02-03 :

Dans le cadre du programme de travaux eau potable 2022, le Syndicat de Sioule et Morge a lancé une consultation selon une procédure adaptée pour l'amélioration des captages de Manzat (1 lot unique).

Les critères de sélection des offres étaient les suivants :

Critères	Sous-critères	Pondération
1 - Valeur technique	1.1 – Organisation générale des travaux et méthodologie d'exécution	20 %
	1.2 – Matériaux mis en œuvre et fiches techniques des équipements proposés	20 %
	1.3 – Mesures prises en faveur de l'environnement dans l'entreprise et sur le chantier	20 %
2 – Coût des prestations		40 %

2 entreprises ont présenté une offre avant la date limite fixée au 18 février 2022 à 12h00 :

- ACTEMIUM Bourges/BARBIERO/DUCROT Sarl
- Groupement EIFFAGE ENERGIE Riom/Sarl DUBLOSCLARD

Concernant plus particulièrement le coût des prestations, les offres de prix reçues dépassaient l'estimation établie par la maîtrise d'œuvre, aussi il a été décidé d'engager une phase de négociation avec les deux candidats.

Les candidats devaient indiquer s'ils consentaient à faire une remise sur leur offre, et préciser le cas échéant le montant définitif de leur offre, avant le 1<sup>er</sup> avril 2022 à 17h00.

Une analyse des offres à l'issue de cette phase de négociation a été présentée par le bureau d'études REUR aux membres du Conseil d'Exploitation de la Régie des Eaux de Sioule et Morge, lors de leur réunion du 6 avril 2022.

Les notes sur le critère n°1 restant inchangées, le tableau de notation établi par le bureau d'études REUR après négociation est le suivant :

Entreprise	Critère n°1 - Note/60	Critère n°2 - Note/40	TOTAL/100	Classement
ACTEMIUM/BARBIERO/DUCROT	59,00	40,00	99,00	1
EIFFAGE ENERGIE/DUBOSCLARD	58,00	38,68	96,68	2

L'offre la mieux-disante au vu des critères de jugement des offres après négociation reste celle du groupement d'entreprises ACTEMIUM / BARBIERO / DUCROT.

*Sur la base de cette analyse, les membres du Conseil d'Exploitation de la Régie des Eaux de Sioule et Morge ont proposé à l'unanimité de retenir l'offre du groupement d'entreprises ACTEMIUM / BARBIERO / DUCROT pour un coût de 272 090,00 € HT, lors de leur réunion du 6 avril 2022.*

Le Président propose donc aux membres du Bureau de retenir l'offre du groupement ACTEMIUM / BARBIERO / DUCROT et d'autoriser la signature du marché correspondant.

**Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Bureau Syndical :**

- **DECIDE de retenir le groupement ACTEMIUM / BARBIERO / DUCROT pour un coût de 272 090,00 € HT,**
- **AUTORISE le Président à signer le marché correspondant et tous documents nécessaires à son exécution.**

#### **4. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

**B2022-02-04 :**

Depuis 2010, le Syndicat accorde une subvention au Secours Populaire de Saint Eloy les Mines qui travaille au Nicaragua. Les subventions accordées ont permis d'améliorer les conditions de distribution de l'eau potable et sa qualité

avec la pose de filtres anti bactériens, l'installation et la sécurisation de puits et l'installation de bornes fontaines. En 2021, une subvention de 8 000 € a ainsi été attribuée au Secours Populaire.

Par ailleurs, une subvention de 5 000 € a été accordée depuis 2 ans à l'association du personnel du Syndicat de Sioule et Morge, qui organise habituellement deux repas par an, l'un en fin d'année et l'autre l'été à l'attention des agents. Cette association organise également un arbre de Noël et apporte une participation à l'occasion des événements de la vie des agents (naissances, mariages...).

Le Président et les Vice-Présidents sont favorables à une reconduction de ces deux subventions au titre de l'année 2022.

Le Président propose donc au Bureau Syndical :

- De reconduire au titre de 2022 la subvention de 8 000 € pour le Secours Populaire de Saint Eloy les Mines (crédits inscrits au budget 2022 au C/6713),
- De reconduire au titre de 2022 la subvention de 5 000 € pour l'association du personnel du Syndicat de Sioule et Morge (crédits inscrits au budget 2022 au C/67432),
- D'autoriser le Président à procéder aux mandatements.

*Lors de leur réunion du 6 avril 2022, les Conseils d'Exploitation des Régies de Sioule et Morge ont émis un avis favorable à cette proposition.*

**Oùï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Bureau Syndical :**

- **DECIDE de reconduire au titre de 2022 la subvention de 8 000 € pour le Secours Populaire de Saint Eloy les Mines (crédits inscrits au budget 2022 au C/6713),**
- **DECIDE de reconduire au titre de 2022 la subvention de 5 000 € pour l'association du personnel du Syndicat de Sioule et Morge (crédits inscrits au budget 2022 au C/67432),**
- **AUTORISE le Président à procéder aux mandatements.**

L'ensemble des points à l'ordre du jour ayant été abordés, la séance est levée à 12h00.